Société De Services Pétroliers

SNC au capital 156 090 000 XPF
1 Route de la Baie des Dames - Ducos
B.P L2 98849 Nouméa Cédex
Nouvelle Calédonie
RCS Nouméa B015560
Ridet : 015560 001
Tél Dépot : 27 12 71 Fax 26 12 61
Bureau 25 82 26

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

BP 2503

98846 NOUMEA CEDEX

Mode de Réglement : **Chèque**

Facture 309456

Date 03/12/21

N°Client **H829151**

Réf.commande client

Mode d'expédition Fourgon 281596 NC

Devise

Notre Bon de Livraison Du 03/12/21

Notre Bon de Chargement 141850 Du 03/12/21

Tournée :

Livré à

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

Mode de Réglement :

Banque & N° Chèque :

Produit	Quantité	Px unitaire	Remise Unitaire	Montant HT	Taxe %
HELIX HX7 10W 40 4l	20,00	2 261,2600	300,01	39 225	11
RIMULA R4 X 15W40 6L	10,00	3 189,1900	449,99	27 392	11
GADUS S2 A 320 2 C 400 GR	36,00	468,4700	0,00	16 865	11
RIMULA R4 X 15W 40 20l	6,00	10 351,3500	1 300,02	54 308	11
RIMULA R6 LM 10W 40 20l	5,00	12 531,5300	1 299,93	56 158	11

Le prix des huiles inclut une éco participation à l'organisme TRECODEC de 26 francs par litre.

Le code taxe « T0 » indique que la vente est exonérée en vertu de l'article Lp. 495 de la loi du pays n°2016-14.

Total HT	Total TGC	NET A PAYER
193 948	21 334	**215 282**

Code	Base HT	Taux	Montant
TN	193 948	11%	21 334
Total	193 948		21 334

Les produits ci-dessus ont été délivrés et reçus en bon ordre et en conformité avec les conditions de vente SSP.

Livré en bonne condition par : Condition confirmé par :

Nom et signature Chauffeur Nom et signature Client

Conditions De Réglement

Echéance le 28/01/22

Comptes bancaires

BNC : 14889 00081 01101366864 71
SG : 18319 06701 08063101011 52
BCI : 17499 00010 01712202015 17
BNP : 17939 09111 00246800142 49

Notre société a choisi l'option pour les débits prévue à l'article Lp 500-2 du Code des Impôts.

La présente facture est payable sans escompte, dans les délais fixés aux CGV ou aux conditions particulières contractuelles, au plus tard à 30 jours ; passé ce délai elle sera automatiquement et sans formalité, majorée du montant de l'intérêt calculé au taux légal majoré de trois points